

**Conseil scolaire de district catholique
de l'Est ontarien**

LIGNE DE CONDUITE

SECTION : 300 - Élèves

N° 312

OBJET : Assurance-accident scolaire

Adoptée le : 29 septembre 1998

Révisée le :

Page 1 de 1

Le Conseil autorise la direction à promouvoir au début de chaque année scolaire, auprès des parents, tuteurs, tutrices, la souscription à une assurance accident scolaire pour leurs enfants, de la compagnie qui fournira le meilleur rapport protections/primes, suite à un appel de propositions.

Règlement administratif : inexistant

